

27 jan 2023 -16:31

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2023

Affaires sociales : avenant à la convention entre kinésithérapeutes et organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant à la convention M/22 entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs pour 2023.

L'avenant sera publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be